



 **COMPTE-RENDU**  
**DU PRÉSIDENT DU JURY AU PRÉSIDENT**  
**DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**ORGANISATEUR EN 2015**  
**DU CONCOURS D'ANIMATEUR PRINCIPAL**  
**TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

---

<b>I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS.....</b>	<b>page 3</b>
<b>II – LES ÉPREUVES DU CONCOURS .....</b>	<b>page 3</b>
<b>A) Les épreuves écrites d'admissibilité .....</b>	<b>page 3</b>
1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe .....	page 3
1.1. Sur la forme .....	page 3
1.2. Sur le fond .....	page 4
1.3. Analyse des résultats.....	page 4
2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne et de 3 <sup>ème</sup> voie .....	page 5
2.1. Sur la forme .....	page 5
2.2. Sur le fond .....	page 6
2.3. Analyse des résultats.....	page 6
2.3.1. concernant l'épreuve de rédaction d'un rapport .....	page 6
2.3.2. concernant l'épreuve de réponses à des questions .....	page 7
3. Données statistiques sur les candidats présents .....	page 7
3.1. Le taux d'absence .....	page 7
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 8
3.3. Le niveau d'études des candidats présents.....	page 8
3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents .....	page 9
3.5. La situation professionnelle des candidats présents .....	page 9
3.6. La préparation au concours des candidats présents.....	page 9
<b>B) Les épreuves orales d'admission .....</b>	<b>Page 10</b>
1. Description de l'épreuve orale d'admission .....	page 10
1.1. Sur la forme .....	page 10
1.1.1. Partie Exposé .....	page 10
1.1.2. Partie Entretien.....	page 11
1.2. Sur le fond .....	page 11
1.2.1. Partie Exposé .....	page 11
1.2.2. Partie Entretien.....	page 11
2. Analyse des résultats .....	page 12
2.1. concours externe .....	page 12
2.2. concours interne et de 3 <sup>ème</sup> voie .....	page 13
<b>III – LE PROFIL DES LAURÉATS .....</b>	<b>page 13</b>
1. Origine géographique des lauréats .....	page 13
2. Niveau d'études des lauréats.....	page 14
3. Sexe et âge des lauréats .....	page 14
4. Situation professionnelle des lauréats .....	page 14
5. Préparation au concours des lauréats .....	page 15
<b>IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LA SESSION 2015 .....</b>	<b>page 15</b>

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2015 le concours d'**animateur principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe** en partenariat avec les centres de gestion aquitains.

Le concours a été ouvert pour **15 postes** répartis ainsi :

- 8 postes pour le concours externe,
- 4 postes pour le concours interne,
- 3 postes pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie.

Ce concours comporte :

- une épreuve écrite d'admissibilité pour le concours externe,
- deux épreuves écrites d'admissibilité pour les concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie,
- une épreuve orale d'admission pour chacun des trois concours.

## II. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 17 septembre 2015 au Parc des Expositions de PAU.

### A. LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

#### 1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe

L'épreuve consiste en "la **rédaction d'un rapport**, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles" (durée : trois heures ; coefficient 1)".

##### 1.1. Sur la forme

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :  
une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;  
une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédiger intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

## 1.2. Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- **produire en un temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible.

Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :

- restituer les informations de manière allusive ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...).
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

Sur la partie propositions, le candidat doit :

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...

**Un rapport qui se contenterait de résumer** successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire** composé à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve**.

## 1.3. Analyse des résultats

Le rapport porte sur les enjeux de la mixité filles/garçons dans le cadre d'activités municipales et associatives (cf. annale sur le site [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)). Ce sujet était intéressant et permettait réellement de bâtir une partie "synthèse" et une partie "propositions"

Globalement, les correcteurs notent :

- une absence des règles formelles de présentation d'un rapport (timbre, destinataire, objet...). Il est souhaitable d'adopter la forme suivante en reprenant les informations sur la première page du sujet :

<b>Collectivité émettrice</b> (Ville de... Service...) <i>Remarque : aucun nom de collectivité ni de service, existant ou fictif, outre que celui indiqué dans le sujet Ne doit être utilisé sous peine d'annulation de la copie.</i>	<b>Le</b> (date de l'épreuve) <i>Remarque : la mention du lieu (déjà dans le timbre) n'est pas ici nécessaire. Un nom de lieu existant ou fictif non précisé dans le sujet pourrait constituer un motif d'annulation.</i>
<b>RAPPORT</b> à l'attention de <b>Monsieur (ou Madame) le (la)...</b> (destinataire) <i>exemple : à l'attention de Madame la Responsable du multi-accueil..</i>	
<b>Objet</b> (thème du rapport) <b>Références</b> : uniquement celles des principaux textes juridiques fondant le rapport (cette mention est facultative)	

- de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe handicapantes pour des futurs animateurs principaux territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe qui seront amenés à produire des écrits professionnels, des échanges avec familles ;
- un barème de notation (8 points pour la partie informative et 12 points pour la partie "propositions") peu favorable pour des candidats externes.

- Sur la partie informative, les correcteurs notent :
  - une exploitation trop superficielle des documents et des copies parfois trop succinctes : les candidats n'ont pas su tirer parti des documents,
  - une méthodologie non acquise : beaucoup de paraphrase et de recopiage sans réel effort de synthèse,
  - des difficultés à mettre en avant les enjeux de la problématique et le contexte, à établir des constats et à restituer les informations,
  
- Sur la partie "propositions", les correcteurs constatent :
  - un manque d'innovation, de création, d'idées personnelles dans les propositions,
  - un contexte peu étudié,
  - des propositions non structurées et peu développées,
  - un manque de professionnalisme.

Les correcteurs considèrent qu'en l'espèce, les rapports rédigés ne constituent pas un support suffisamment fiable ni une réelle aide à la décision pour le destinataire.

Les notes des 27 candidats présents s'échelonnent de 4/20 à 12/20 avec :

- 1 copie non notée pour rupture d'anonymat,
- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 12 notes supérieures à 5/20 et inférieures à 10/20,
- 13 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne générale des candidats est de 9,04/20.

## 2. Les épreuves écrites d'admissibilité des concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie

Elles comprennent deux épreuves :

- la **rédaction d'un rapport**, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles" (durée : trois heures ; coefficient 1)".
- des **réponses à des questions** portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : trois heures ; coefficient 1).

### 2.1. Sur la forme

Pour l'épreuve de rédaction d'un rapport, le candidat doit proposer un rapport structuré en deux parties avec les mêmes exigences que sur l'épreuve du concours externe (voir détail page 3).

Pour l'épreuve de "réponses à des questions", un programme réglementaire fixé par arrêté du 8 juillet 2011 précise les thèmes sur lesquels portent les questions :

- l'actualité de l'animation et de l'action sociale ;
- la situation de l'animation dans l'évolution générale de la société ;
- les grandes étapes de l'éducation populaire, de l'animation socioculturelle, du mouvement associatif ;

- l'organisation générale et le fonctionnement, les missions et l'évolution :
  - de l'association loi 1901,
  - d'un service d'animation municipal,
  - d'une structure associative socioculturelle.
- les principaux dispositifs et les modalités d'actions socio-éducatives en matière de pratiques culturelles, de logement, de famille, de santé, de loisirs, de prévention, d'insertion, d'orientation et d'aide sociale ;
- les grandes caractéristiques des principaux courants pédagogiques ;
- la connaissance des publics ;
- l'adaptation d'une activité aux publics visés et la déclinaison d'objectifs pédagogiques ;
- les bases en psychologie comportementale ;
- les principales techniques d'accueil, d'entretien et de réunion ;
- les objectifs, les moyens, les méthodes et les critères d'évaluation des actions d'animation ;
- le budget d'une action d'animation (suivi et évaluation) ;
- les principales obligations liées à l'organisation de toute activité en matière de responsabilité civile et pénale, d'assurance et de protection des mineurs ;
- les règles en vigueur concernant la sécurité des biens et des personnes ;
- les techniques fondamentales de prévention en matière d'hygiène et de santé.

## 2.2. Sur le fond

Pour l'épreuve de rédaction d'un rapport, les attentes des correcteurs sont les mêmes que pour l'épreuve du concours externe (voir page 4). Le sujet est d'ailleurs identique. Seul le barème diffère : 12 points pour la partie informative et 8 points pour la partie "propositions".

L'épreuve de "réponses à des questions" doit quant à elle permettre aux correcteurs de vérifier :

- les connaissances professionnelles du candidat dans le domaine de l'animation dans les collectivités territoriales ;
- sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente,
- ses qualités rédactionnelles.

## 2.3. Analyse des résultats

### 2.3.1. concernant l'épreuve de rédaction d'un rapport

Les correcteurs ont corrigé :

- trois copies excellentes avec une annonce de plan pertinente, une synthèse des documents réussie et des propositions innovantes et adaptées.
- une majorité de copies d'un niveau d'ensemble moyen qui comportent :
  - des introductions non structurées : pas d'annonce de plan,
  - une confusion des problématiques et des enjeux,
  - des difficultés à extraire les données importantes et à effectuer des propositions réellement opérationnelles,
  - un manque de cohérence entre les titres annoncés et le contenu,
  - une absence de méthodologie de projet,
  - un niveau en orthographe et sur le plan rédactionnel inquiétant.

Les notes des 22 candidats internes s'échelonnent de 4/20 à 16/20 :

- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 10 notes supérieures à 5/20 et inférieures à 10/20,
- 11 notes supérieures ou égales à 10/20.

Les notes des 3 candidats de 3<sup>ème</sup> voie s'échelonnent de 4/20 à 9/20.

La moyenne des candidats est de :

- 10,20/20 pour le concours interne,
- 6,50/20 pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie.

### 2.3.2. concernant l'épreuve de réponses à des questions

Les correcteurs notent :

- des connaissances professionnelles maîtrisées,
- un effort de préparation sur cette épreuve avec notamment une révision du programme.

Les notes des 22 candidats internes s'échelonnent de 7,63/20 à 17,38/20 avec :

- 7 notes inférieures à 10/20
- 15 notes supérieures ou égales à 10/20.

Les notes des 3 candidats de 3<sup>ème</sup> voie s'échelonnent de 8,50/20 à 12,50/20.

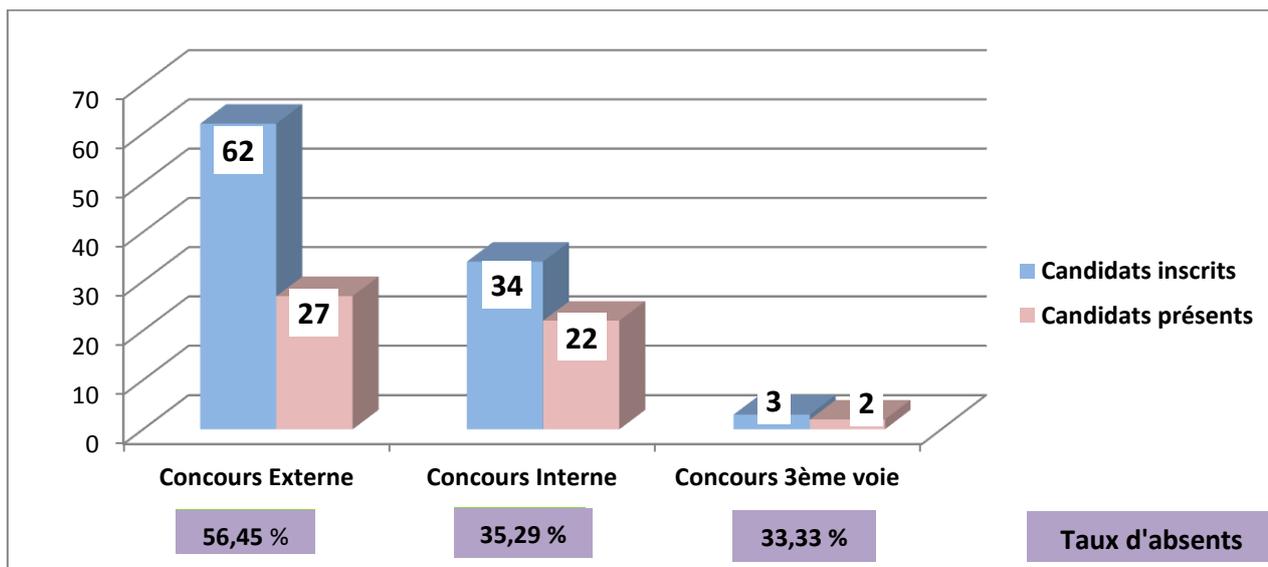
La moyenne générale est de :

- 11,12/20 pour le concours interne,
- 810,50/20 pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie.

En conclusion, les correcteurs constatent que les candidats sont plus à l'aise sur la partie professionnelle que sur la partie administrative. Ils insistent particulièrement sur le fait que l'orthographe et les qualités rédactionnelles font partie du niveau des compétences attendues sur ce type d'épreuves et qu'il est nécessaire de maîtriser la méthode et la forme de l'exercice.

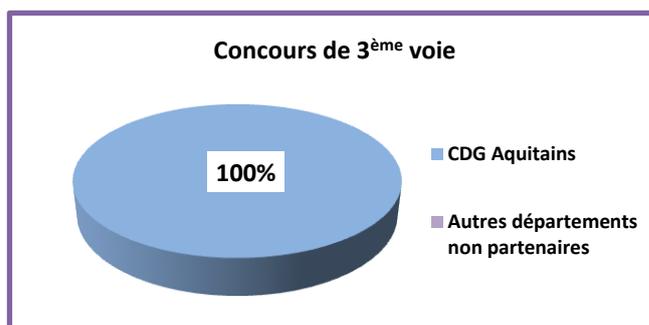
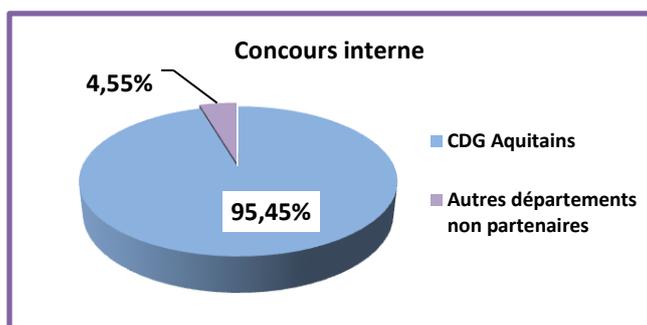
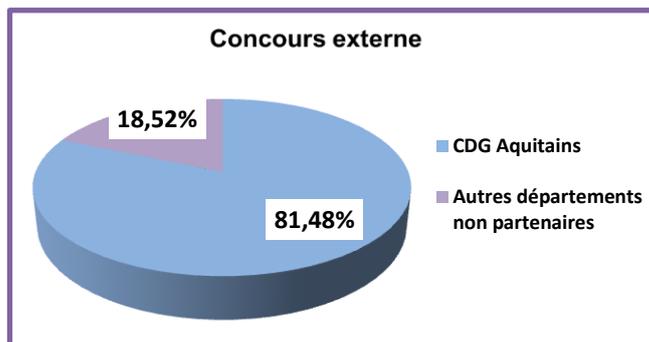
## 3. Données statistiques sur les candidats présents

### 3.1. Le taux d'absence des candidats



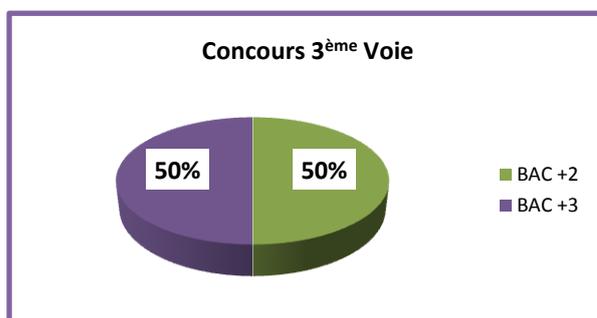
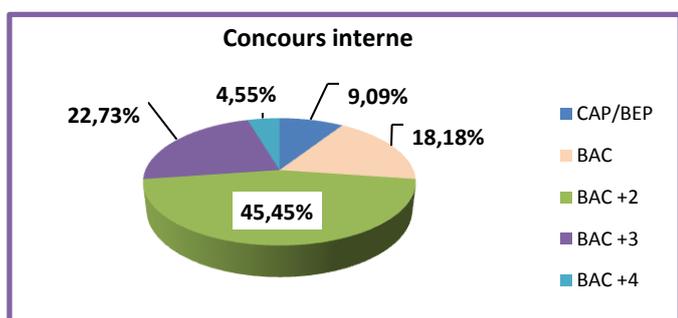
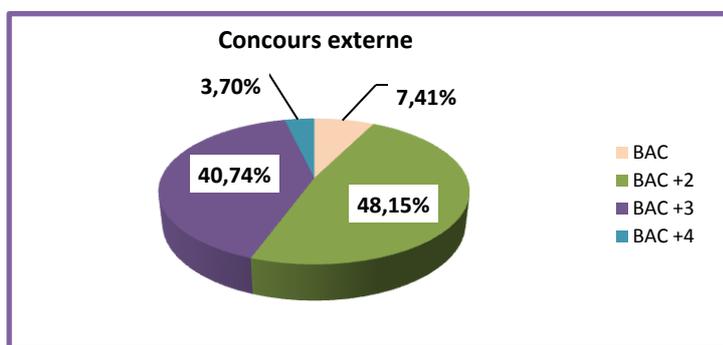
Le taux d'absents est de 48,48 % sur l'ensemble des trois voies du concours.

### 3.2. L'origine géographique des candidats présents



Sur l'ensemble des trois voies, 88,24 % des candidats proviennent des centres de gestions aquitains (27,45 % des candidats sont issus des Pyrénées-Atlantiques).

### 3.3. Le niveau d'études des candidats présents



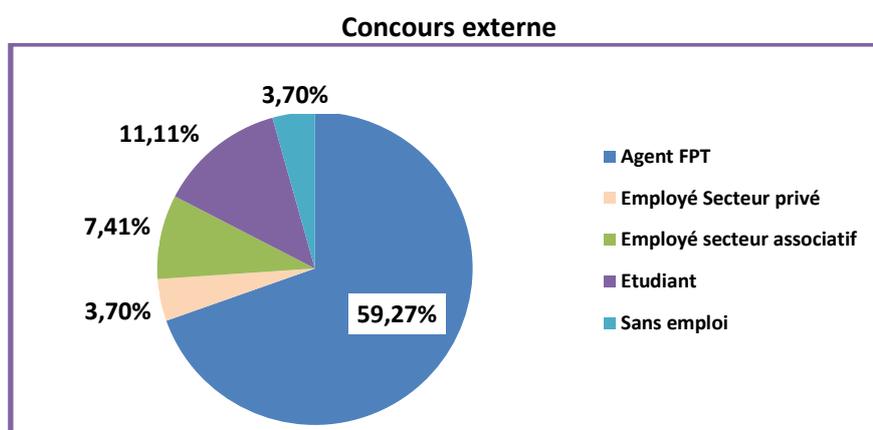
Sur l'ensemble des trois voies, 84,31% des candidats possèdent au moins un BAC+2 (condition d'accès exigée sur le concours externe).

### 3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents

	Concours externe	Concours interne	Concours de 3 <sup>ème</sup> voie
Homme	37,04 %	40,91 %	
Femme	62,96 %	59,09 %	100 %
Moyenne d'âge	32 ans	39 ans	42 ans

Sur l'ensemble des trois voies, 62,74 % des candidats sont des femmes.

### 3.5. La situation professionnelle des candidats présents



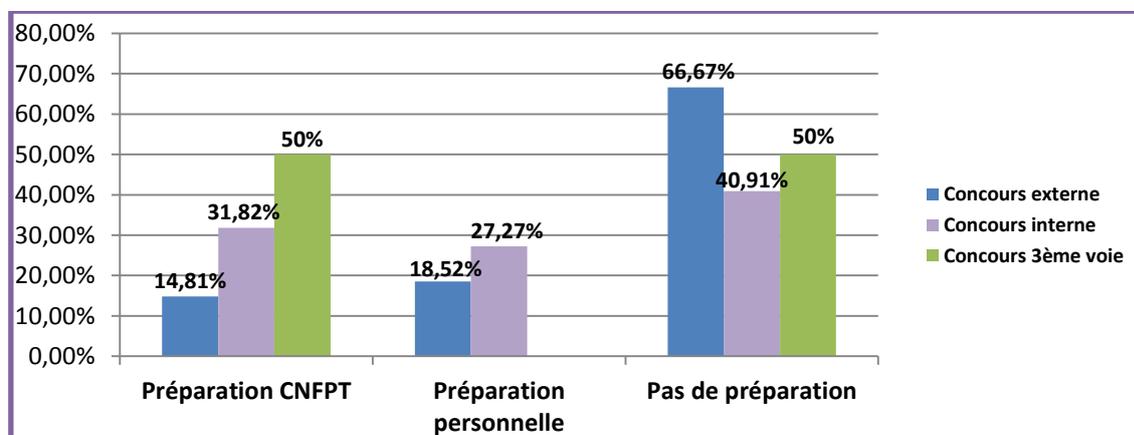
Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

#### Concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie

100 % des candidats travaillent dans la Fonction Publique Territoriale.

Sur l'ensemble des trois voies, 78,43 % des candidats exercent déjà au sein d'une collectivité territoriale.

### 3.6. La préparation au concours des candidats présents



Sur l'ensemble des trois voies, 45,10 % des candidats présents déclarent s'être préparés aux épreuves contre 54,90 % des candidats qui ne se sont pas préparés aux épreuves.

## B. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

A l'issue du jury d'admissibilité qui s'est tenu le 20 novembre 2015, 29 candidats ont été déclarés admissibles :

- 14 candidats au concours externe,
- 14 candidats au concours interne,
- 1 candidat au concours de 3<sup>ème</sup> voie.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques les 17 et 18 décembre 2015.

### 1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en :

- Pour le concours externe : un **entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel** et permettant au jury d'apprécier **ses connaissances** en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa **motivation** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son **aptitude à l'encadrement** (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).
- Pour le concours interne : un **entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle** et permettant au jury d'apprécier **ses connaissances, sa motivation** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son **aptitude à l'encadrement** (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).
- Pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie : un **entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle** et permettant au jury d'apprécier **ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à travailler, sa **motivation** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son **aptitude à l'encadrement** (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### 1.1. Sur la forme

Dans les trois voies du concours, l'épreuve est scindée deux parties :

- l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- l'entretien de 15 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à apprécier les connaissances (générales et/ou techniques) et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

##### 1.1.1 Partie exposé

Chaque candidat est évalué sur sa capacité à :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **faire comprendre sa motivation** pour accéder au grade d'animateur principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou à l'inverse trop court serait pénalisé).

### 1.1.2. Partie entretien

Il a pour but de mettre en adéquation le profil du candidat et les compétences recherchées et non pas de procéder exclusivement à une évaluation des connaissances.

A cet égard, les examinateurs peuvent avoir recours à **des questions de "mises en situation professionnelles"** ou des **"cas pratiques"**. Le candidat doit être alors en mesure de proposer **des solutions opérationnelles et concrètes** et faire preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles**.

## 1.2. Sur le fond

### 1.2.1 Partie exposé

Le candidat doit :

*Pour le concours externe*

- **valoriser son parcours de formation** (initiale, continue, stages...),
- **mettre en avant son projet professionnel**,
- **évoquer ses expériences professionnelles** sans déséquilibrer son exposé qui doit rester axé sur sa formation et son projet professionnel.

*Pour le concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie*

- **mettre en valeur ses expériences** et les compétences acquises tout au long de son parcours professionnel,
- éventuellement **retracer brièvement** son parcours de formation.
- **pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie, faire ressortir** plus particulièrement, l'expérience acquise pendant les années au titre desquelles il a été admis à concourir : activité professionnelle dans le privé, responsabilité associative ou mandat local en lien avec ses futures missions.

### 1.2.2 Partie entretien

Selon la voie du concours et en lien avec les intitulés réglementaires respectifs de chaque épreuve, les examinateurs évaluent le candidat sur :

- **Ses connaissances professionnelles, en balayant les domaines suivants :**
  - **l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle** : le cadre législatif, les dispositifs, les politiques publiques...
  - **les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois** : les différents domaines d'intervention, les types de poste, le niveau de responsabilité et d'expertise, les relations fonctionnelles avec les institutions, les partenaires, les autres professionnels, les acteurs locaux (culturels, sportifs...), le public accueilli...
  - **l'environnement professionnel et territorial** :
    - les grands principes de la Fonction Publique Territoriale : sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires...,
    - le fonctionnement des collectivités territoriales : structures, organisation, organes délibérants...,
    - le positionnement par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux élus...

- **Son aptitude à l'encadrement :**
  - **Connaissances des principaux outils** de la Gestion des Ressources Humaines, des techniques et des modes de gestion et d'organisation d'une équipe, des méthodes de communication, des outils d'évaluation, des moyens de gestion de conflits...
  - **Aptitudes managériales** en matière de gestion d'une équipe, d'un service, de conduite et de coordination de projets, de pilotage d'opérations : capacité à motiver, à proposer, à déléguer, à rendre compte...
  
- **Sa motivation**, au travers de :
  - **sa projection** dans ses futures fonctions d'animateur principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
  - **son intérêt** pour le service public et la Fonction Publique Territoriale (justification du choix par rapport à la Fonction Publique d'Etat ou au milieu associatif, poste souhaité...)
  - **sa préparation** au concours, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
  - **sa sensibilisation** aux questions d'actualité...

## 2. Analyse des résultats

Globalement, les correcteurs constatent que :

- les exposés ont été préparés même si quelques-uns d'entre eux étaient un peu courts,
- sur la partie "entretien", les candidats n'ont pas compris ce que l'on attend d'eux. Beaucoup d'entre eux n'ont pas su se projeter au-delà de leurs fonctions actuelles et faire part de leur projet professionnel dans le cas de réussite à ce concours. Or, il est attendu ici que le candidat :
  - parvienne à se positionner professionnellement en qualité de fonctionnaire territorial de catégorie B et fasse preuve d'une certaine maturité et réflexion professionnelles,
  - ait des connaissances de bases sur l'ensemble des missions du cadre d'emplois et pas uniquement sur le métier exercé.
  - En revanche, le cadre institutionnel et l'environnement territorial a bien été cerné par les candidats.

### 2.1. Concours externe

Les correcteurs soulignent :

- des connaissances de bases techniques trop faibles ou imprécises,
- une méconnaissance du secteur de l'animation, au demeurant inquiétante,
- un manque de connaissances des outils Ressources Humaines,
- des aptitudes à l'encadrement à développer.

Les notes des 14 candidats présents s'échelonnent de 4/20 à 18/20 avec :

- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 5 notes supérieures à 5/20 et inférieures à 10/20,
- 8 notes supérieures à 10/20.

La moyenne générale des 14 candidats présents est de 11,14/20.

## 2.2. Concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie

Les correcteurs soulignent :

- des connaissances techniques non acquises,
- des capacités à occuper un poste d'encadrement peu convaincantes,
- des attitudes devant un jury à éviter : la désinvolture, la familiarité...

Les notes des 14 candidats au concours interne s'échelonnent de 8/20 à 18/20 avec :  
- 1 note inférieure à 10/20,  
- 13 notes supérieures à 10/20.

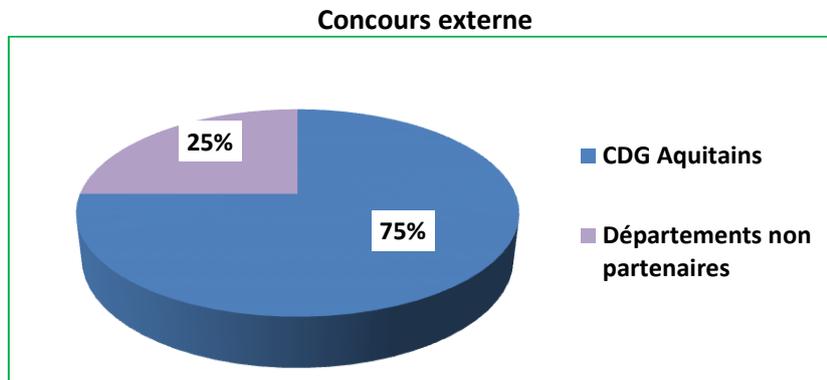
La moyenne générale est de :  
- 13,71/20 pour le concours interne,  
- 14/20 pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie.

## III. LE PROFIL DES LAURÉATS

Le jury d'admission s'est déroulé le vendredi 18 décembre 2015 à l'issue de l'épreuve orale d'admission. Tous les postes ouverts à ce concours ont été pourvus après transfert de deux postes du concours de 3<sup>ème</sup> voie vers le concours interne.

Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **15 lauréats**.

### 1. Origine géographique des lauréats

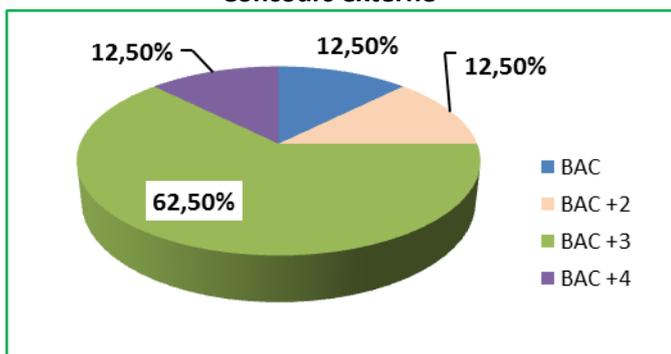


### Concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie

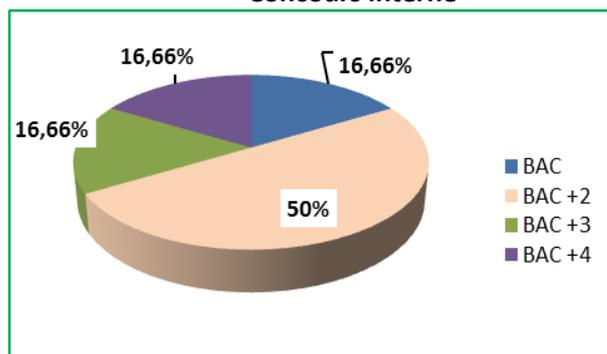
Les lauréats sont tous issus de la **région Aquitaine**.

## 2. Niveau d'études des lauréats

Concours externe



Concours interne



Concours de 3<sup>ème</sup> voie

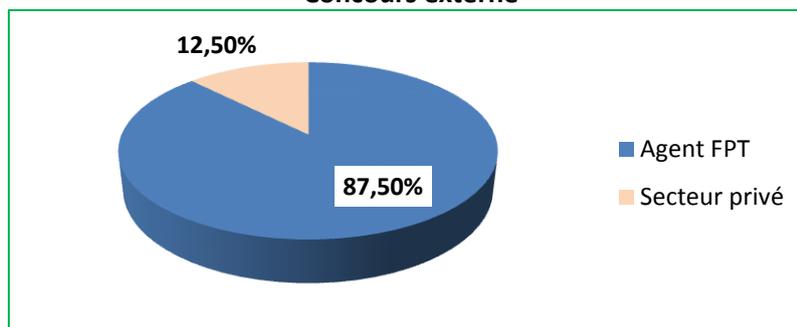
Le lauréat possède un BAC+2

## 3. Le sexe et l'âge des lauréats

	Concours externe	Concours interne	Concours de 3 <sup>ème</sup> voie
Homme	50 %	33,33 %	
Femme	50 %	66,66 %	100 %
Moyenne d'âge	34 ans	37 ans	42 ans

## 4. Situation professionnelle des lauréats

Concours externe

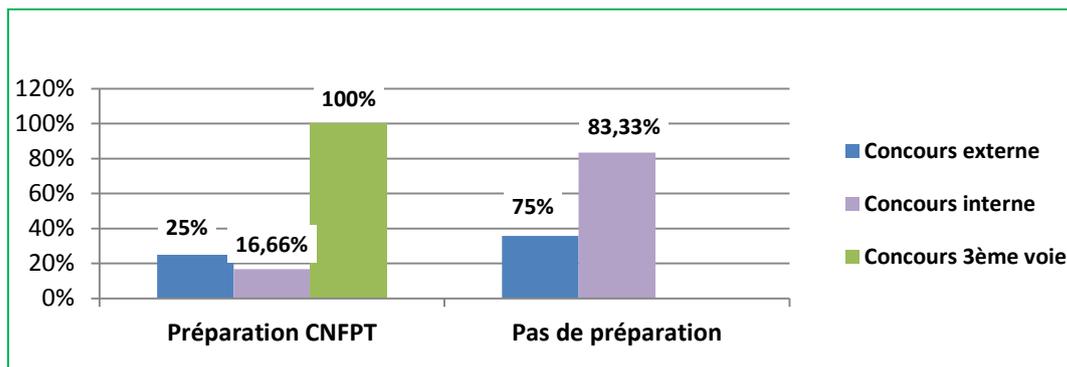


Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

Concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie

100 % des lauréats exercent dans la Fonction Publique Territoriale

## 5. Préparation au concours des lauréats



## IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR LA SESSION 2015

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	CONCOURS DE 3 <sup>ème</sup> VOIE	Total
Centres de Gestion partenaires	Centres de Gestion Aquitains			
<b>Nombre de postes ouverts</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
Nombre de candidats inscrits	62	34	3	99
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	27	22	2	51
<b>Seuil d'admissibilité</b>	<b>9/20 points (9/20)</b>	<b>20,38/40 points (10,19/20)</b>	<b>21,50/40 points (10,75/20)</b>	
Nombre de candidats admissibles	14	14	1	29
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	14	14	1	29
<b>Seuil d'admission</b>	<b>21/40 points (10,50/20)</b>	<b>38,63/60 points (12,88/20)</b>	<b>35,50/60 points (11,83/20)</b>	
<b>Nombre de candidats admis</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>15</b>

Le présent compte-rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.